

Arrêté du Grand Conseil

Date de l'AGC: 7 juin 2017
No d'affaire: 2017.RRGR.285

Arrêté du Grand Conseil concernant la déclaration du Grand Conseil relative au regroupement des sites de la Haute école spécialisée bernoise

Le Grand Conseil, vu l'article 59, alinéa 1 de la loi sur le Grand Conseil (LGC)¹, sur proposition de la Commission de la formation du Grand Conseil, arrête :



Le 1^{er} juin 2016, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport « Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise ; analyse des sites de Berne et de Berthoud » par 136 voix contre 1 et 11 abstentions. En raison de cette nette prise de connaissance, la Commission de la formation a donné à l'arrêté du Grand Conseil l'interprétation suivante : le Grand Conseil soutient en principe l'orientation générale recommandée dans le rapport par le Conseil-exécutif concernant l'élaboration des demandes de crédit pour la mise en œuvre du projet du Campus Berne, qui abritera les départements Gestion, Santé, Travail social (GST) et des parties de la Haute école des arts de Berne (HEAB) sur le site de Weyermannshaus à Berne ; il soutient aussi le déplacement du Lycée technique sur le Campus Gsteig et la création d'un TecLab à Berthoud ; le Grand Conseil s'attend à ce que les travaux soient poursuivis dans ce sens.

Le 9 décembre 2016, la Haute école spécialisée bernoise (HESB) a informé le public par communiqué de presse qu'elle entend diviser le département GST. Une intention surprenante aux yeux du Grand Conseil, étant donné que le principe de l'unité du département GST avait joué un rôle décisif dans les débats sur le regroupement des sites. Il en a résulté une perte de confiance considérable chez des membres du Grand Conseil. Cela a incité la Commission de la formation à faire le point sur les événements et les débats et à mener des discussions.

Dans ce contexte, le Grand Conseil arrête :

1. Le Grand Conseil prend acte des clarifications et des observations de la Commission de la formation concernant la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise (Campus Berne et Berthoud).

¹ RSB 151.21

2. Le Grand Conseil s'engage pour promouvoir l'attrait du canton de Berne en tant que lieu de formation. En ce sens, il réaffirme son soutien à la création du Campus Berne pour la Haute école spécialisée bernoise, du Campus Berthoud pour le Lycée technique et d'un TecLab à Berthoud en tant que centre de formation innovant impliquant une coopération active entre les deux institutions.
3. Le Grand Conseil s'attend à ce que les projets prévus à Berne et à Berthoud soient mis en œuvre sans délai. Toutefois, si des retards ou des modifications devaient survenir, il s'attend à en être informé immédiatement.
4. Par le présent arrêté, le Grand Conseil clôt les discussions actuelles sur la concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise.

Berne, le 7 juin 2017

Au nom du Grand Conseil,
la présidente: *Zybach*
le secrétaire général: *Trees*

